

REGISTRE DES DELIBERATIONS

09 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le neuf juillet à 19h10.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Président de séance :	Bernard DRAVIGNEY, Maire
Présents :	Alain SALOMON, Odile SANDERRE, Alain BRUDER, Adjoint. Patrick JUCQUIN, Gabriel JACQUOT, Thierry DAGUET, Alain WEICK, Christiane LEFEVRE, Ludivine COLLIN, Chantal LOUIS Conseillers municipaux.
Excusés ayant donné pouvoir :	Florine MERVILLE ayant donné procuration à Chantal LOUIS
Excusés :	
Absents	Khalid BARRAMOU, Mounir BOUSBIH

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Chantal LOUIS est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 18 juin 2019

TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Modification des statuts de Territoire d'Energie 90 (ex SIAGEP 90)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Alain SALOMON, Premier Adjoint au maire expose :

Monsieur le Président de TDE 90 (Ex SIAGEP 90) vient d'informer les communes membres de ce syndicat d'une modification de ses statuts.

Le comité syndical réuni le 28 mai 2019 a approuvé la nouvelle mouture de ces derniers, qui sont joints à la présente. Chaque adhérent doit donc maintenant se prononcer dans les conditions fixées par l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir l'assentiment de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseillers municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La dernière modification statutaire ratifiée par la Préfecture date de 2009.

Les principales modifications statutaires portent sur les points suivants :

- La dénomination du syndicat,
- La localisation du siège du syndicat,
- L'adjonction de nouvelles compétences

La dénomination du syndicat :

Le SIAGEP devient « Territoire d'Energie 90 », une dénomination plus évocatrice par rapport au domaine de l'énergie qui est, et qui deviendra plus encore, le cœur de ses activités.

La localisation du siège du syndicat :

« Territoire d'Energie 90 » est désormais localisé à la Jonxion – Tour 5 – 1 Rue de la Gare – 90400 MEROUX

L'adjonction de nouvelles compétences :

La compétence principale reste la distribution publique d'énergie électrique. Pour mémoire, il est rappelé que toutes les communes adhèrent à cette compétence ce qui permet au syndicat d'être à la maille départementale.

En parallèle de cette compétence principale on trouve les compétences optionnelles suivantes :

- Distribution publique de gaz,
- Infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Eclairage public,
- Distribution publique de chaleur et de froid,
- Réseaux de communications électroniques et réseaux câblés,
- Energies,
- Système d'information géographique (SIG) et gestion de bases de données,
- Informatique de gestion

Le conseil municipal est maintenant appelé à se prononcer sur cette modification des statuts de TDE 90

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la présente délibération
- **D'ACCEPTER** la modification des statuts du SIAGEP telle que présentée ci-dessus.

URBANISME

Déclassement des parcelles Rue de la Versenne

Délibération annulant et remplaçant la délibération n° D103-2019-19

Monsieur le Maire, Bernard DRAVIGNEY, rappelle la délibération n° D103-2018-41 du 22 novembre 2018, par laquelle le conseil municipal a accepté la vente d'une bande de terrain située Rue de la Versenne au prix de 1 €/m².

Les demandeurs ont donc procédé au bornage des parcelles, qui sont désormais numérotées AB 234 (135 m²) et AB 235 (185 m²).

Ces deux parcelles font partie du domaine public communal et la commune n'en a pas usage. Il est précisé que cette cession n'aura pas d'impact sur les fonctions de desserte de la Rue de la Versenne.

Il convient donc de procéder d'une part à la désaffectation de ces parcelles et d'autre part à leur déclassement.

A la suite de ce déclassement, il sera procédé à la cession par acte en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation des parcelles AB 234 et AB 235
- **PROCEDE** au déclassement du domaine public de ces parcelles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les actes de transfert de propriété au nom de la commune de Vétrigne des parcelles susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier les actes de cession en la forme administrative
- **DESIGNE** Monsieur Alain SALOMON, 1^{er} Adjoint au Maire, pour représenter la commune de Vétrigne dans les actes passés dans la forme administrative,
- **AUTORISE** Monsieur Alain SALOMON, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer tous les documents visant à faire aboutir les procédures de cessions foncières

QUESTIONS DIVERSES

- Place du Calvaire** Le projet de l'aménagement de la Place du Calvaire a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental en 2018. La commune de Vétrigne a fait une demande en début d'année 2019 pour que cette subvention soit reportée d'une année afin de prendre en compte les dispositifs écologiques d'infiltration d'eau pour la réalisation de cette place. La prolongation de la subvention départementale a été acceptée jusqu'en octobre 2020 au lieu d'octobre 2019.
- Verger de sauvegarde** Le dossier de subvention pour la création d'un verger de sauvegarde sera étudié en commission régionale le 10 juillet 2019.
- Concours des villes et villages fleuris** Le jury départemental passera le 22 juillet pour effectuer la visite de la commune. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par la Région, le Département et Belfort tourisme évoquant l'expérimentation prochaine d'une visite couplant le jury départemental et le jury régional.
- Fibre optique** Sur le site internet ci-dessous, il est possible de savoir si votre habitation est raccordable à la fibre.
<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 20h00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Pas de date précise

Bernard DRAVIGNEY

Alain SALOMON

Odile SANDERRE

Alain BRUDER
Excusé

Patrick JUCQUIN

Gabriel JACQUOT

Thierry DAGUET

Alain WEICK

Christiane LEFEVRE

Florine MERVILLE
Ayant donné procuration à
Chantal LOUIS

Ludivine COLLIN

Chantal LOUIS

Khalid BARRAMOU
Absent

Mounir BOUSBIH
Absent